

BULLETIN MUNICIPAL



Ville de Le Faouët

Automne 2021



Mairie de LE FAOUËT

9, rue Victor Robic

56320 Le Faouët

Téléphone : 02 97 23 07 68

Mail : accueil@lefaouet.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Le samedi de 9h à 12h

Veille de jour férié de 9h à 12h

Site internet : www.lefaouet.fr

MOT DU MAIRE



Faouëtaises, Faouëtais,

Après une partie de l'année 2021 marquée par la suite de l'épidémie de la COVID-19, j'ai plaisir depuis cet été à retrouver le dynamisme de notre commune avec ses commerçants, entreprises, artisans et sa vie associative dense.

Cette année aura également permis à notre commune d'affirmer sa place de centralité du territoire de Roi Morvan Communauté avec l'ouverture du centre de vaccination au sein du nouveau pôle santé communal. L'intérêt que suscite notre commune pour de nombreux porteurs de projets et nouveaux habitants nous conforte dans les orientations à donner dans nos futurs investissements.

L'année 2021 nous amène à la concrétisation de l'étude de revitalisation du centre-ville en travaux, la suite des travaux de réhabilitation de la station d'épuration et les travaux de rénovation du Musée et de la Médiathèque en pôle culturel.

Je tenais particulièrement à remercier l'ensemble du Conseil Municipal et Conseil d'Administration du CCAS, les services communaux et les services du CCAS pour leur dévouement lors de cette période complexe.

Christian FAIVRET

Directeur de publication : Christian FAIVRET et la commission communication.

Rédaction : Lise LANDOUARD, Emilie THIEBAUT, Amandine PRIMA, Charlène LE BAIL, Thierry LE NY, Michel LE GOFF, Jean-Claude FERREC.

Collaboration : Roland BOUEXEL pour l'article « Buvons frais et restons calmes ».

Mise en page : Lise LANDOUARD, Emilie THIEBAUT.

Impression : Impri'plast à Gourin (56110) en 1 600 exemplaires.

L'équipe du bulletin remercie les personnes qui ont donné de leur temps pour documenter et ont prêté leurs photos ou articles de presse archivés permettant les illustrations.

ETAT CIVIL

ANNEE 2021

Naissances (12) ne sont indiquées que les naissances autorisées dans la presse

- 30/11/2020 : BRIAND Aëden
- 03/01/2021 : MÉLIARENNE Loélyne
- 01/02/2021 : LE GALL Marsan
- 25/03/2021 : MÉCHARD PEDRONO Swan
- 05/04/2021 : LE GUENIC Aaron
- 24/05/2021 : KNOCKAERT CAZOURET Lucas

Mariages

- 20/02/2021 : FLISC Cosmin-Ionut et TIMISAG Petronela
- 23/06/2021 : MONTFORT Richard et AUFFRET Isabelle
- 31/07/2021 : LE MESTE Ian et LAVOLÉ Meryle
- 14/08/2021 : LECLERCQ Christophe et TISEAUX Sandrine
- 14/08/2021 : LEROY Mathieu et COËNT Isabelle
- 28/08/2021 : LAYEC Matthieu et BERTHET Lucie
- 28/08/2021 : GRARE Jean-Pierre et TANGUY Sylvie

Décès

Décembre 2020 :

- 01/12 : MARTIN Annick épouse LE HORS
- 01/12 : LE GALL Joseph
- 02/12 : ULLIAC Sylvère
- 04/12 : LE GOFF Pierre
- 07/12 : BONENFANT Gabrielle épouse SIMON
- 08/12 : NÉNEZ Yannick
- 08/12 : BOUTEILLIER Christiane épouse POITEL
- 10/12 : PICHON Lucie épouse GALLO
- 11/12 : LE GOFF Robert
- 13/12 : LE COM Edmond
- 14/12 : LE FLOCH Roger
- 16/12 : NORVEZ Monique épouse HÉMONET
- 17/12 : COUZIC Henri
- 20/12 : JAMBOU Louis
- 21/12 : FORLOT Eugène
- 26/12 : CARER Marie épouse PARC
- 27/12 : LE FUR Benjamin

Janvier 2021 :

- 01/01 : HUBERT Anne épouse LE MENTEC
- 08/01 : COLIN Marcel
- 13/01 : MOÏSE Simone épouse YHUELLO
- 18/01 : NICOLAS Suzanne épouse BOÉZET
- 24/01 : RAYER Jean-Michel
- 24/01 : LE GAC Lucienne épouse SALAÛN
- 29/01 : JOUANIC Yvette épouse ARTUS

Février :

- 02/02 : BETZY-RALY Martial
- 03/02 : RAOUL Robert
- 17/02 : LE ROUX Joséphine épouse JOURNO
- 19/02 : DAVID Jeannine épouse CARLET
- 21/02 : JAFFRÉ Hélène
- 21/02 : CONEJERO Joseph
- 22/02 : LE GUÉNIC Odette épouse POCHAT
- 24/02 : ROBINEAU Emile
- 26/02 : HERVIOU Yvette épouse SIOHAN
- 26/02 : LE CORRE Antoinette épouse SAINDRENAN
- 27/02 : POULICHET Bruno

Mars :

- 02/03 : STEPHAN Georges
- 02/03 : YZIQUEL Henri
- 05/03 : JAMET Louise épouse CONAN
- 05/03 : LE GOFF Denise épouse HUIBAN
- 19/03 : IZIQUEL Ernestine épouse HERVÉ
- 21/03 : LE BRIS Eugénie épouse LE PARC
- 29/03 : BERNARDINI Emmanuelle épouse DUCROT
- 29/03 : LE MESTRIC Denise épouse LE GUÉNIC

Avril :

- 10/04 : MONORY Wladimir
- 17/04 : LE HORS Henriette épouse LE CORRE
- 23/04 : SAOUTER Gisèle épouse FERREC

Mai :

- 03/05 : BERNARD Bernadette épouse EVENO
- 03/05 : LE BAIL Marie épouse CADIC
- 15/05 : CARON Jacques
- 18/05 : LE BEC Marie épouse LOZACHMEUR
- 27/05 : LE MOIGN Marie épouse NESTOUR
- 31/05 : FLATRÈS Germaine épouse DAVID

Juin :

- 09/06 : DORNER Guy
- 10/06 : MOYSAN André
- 22/06 : LE BAIL Joseph
- 30/06 : MOIZAN Marie épouse LE GUENNIC

Juillet :

- 02/07 : BEN OLLLOL Anna épouse SÉNÉCHAL
- 03/07 : PRUEL Jean
- 07/07 : ROUILLARD Gérard
- 09/07 : COSPÉREC Robert
- 10/07 : DROUAL Marie épouse IZIQUEL
- 12/07 : LE DORTZ André
- 18/07 : COGUIC Renée épouse LAVOINE
- 18/07 : FELTRE Ridge
- 24/07 : LE GUENIC Mathurin
- 29/07 : GUILLOUÏC Célestine épouse LOUARGANT

Août :

- 05/08 : LE DUIGOU Mickaël
- 06/08 : SALAÛN Francis
- 11/08 : FLEURANCE Daniel
- 16/08 : VALO Marcel
- 18/08 : MERRIEN Jacqueline épouse MEILLAT
- 25/08 : BROWN Nina épouse MILES
- 25/08 : JOLIVET Chantal épouse JAILLANT

Septembre :

- 06/09 : BENGLOAN Angèle épouse ENIZAN
- 06/09 : EVENNOU Eric
- 07/09 : LE LIBOUX Marguerite épouse GUILLOUX
- 09/09 : COREL Louise épouse LE FUR
- 10/09 : LEONEC Tatiana

Au Faouët, le recensement de la population aura lieu
du 20 janvier au 19 février 2022 !



URBANISME

Les Etablissements Recevant du Public (ERP)

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises (tous commerces, restauration, café...). Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Une entreprise non ouverte au public, mais seulement au personnel, n'est pas un ERP. Les ERP sont classés en catégories qui définissent les exigences réglementaires applicables (type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple) en fonction des risques.

Textes de référence :

- Code de la construction et de l'habitation : articles R123-2 à R123-17

Obligations de sécurité

- Code de la construction et de l'habitation : articles R123-18 à R123-21

Classement des établissements.

- Arrêté du 25 juin 1980 sur les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

Procédures d'autorisation de travaux

La construction, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public (ERP) est soumis(e) à une réglementation différente selon que les travaux nécessitent ou non un permis de construire.

Travaux avec permis de construire : Dans le cas où un permis de construire est nécessaire, il tient lieu d'autorisation de travaux, accompagné d'un dossier spécifique. Parallèlement, **une autorisation d'ouverture au public doit être demandée à la mairie au moins 1 mois avant la date prévue d'ouverture.**

Les travaux portant sur un établissement recevant du public (ERP) sont soumis à l'obligation d'obtenir un permis de construire dans les cas suivants :

- Création d'une construction nouvelle, c'est-à-dire indépendante de tout bâtiment existant
- Agrandissement d'une construction existante, si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m² (ou entre 20 et 40 m² si les travaux portent la surface totale de la construction au-delà de 150 m²)
- Modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation)
- Travaux portant sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

Travaux sans permis de construire : Dans le cas où les travaux envisagés ne nécessitent pas de permis de construire, l'exploitant (ou le maître d'ouvrage) de l'ERP **doit obtenir une autorisation de travaux auprès du maire**, notamment si les travaux sont soumis à déclaration préalable. Dans ce cas, la déclaration préalable est demandée **en parallèle à l'autorisation de travaux.**

La **déclaration préalable est obligatoire** notamment pour les travaux dans les cas suivants :

- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (ravalement, remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre par exemple)
- Travaux effectués à l'intérieur des immeubles dans les secteurs sauvegardés dont le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) n'est pas approuvé, ni révisé
- Création d'une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² maximum (ou entre 20 et 40 m² si les travaux portent la surface totale de la construction au-delà de 150 m²)
- Changement de la destination sans modifier la façade (transformation d'un local commercial en logement par exemple)

Les Etablissements Recevant du Public (suite)

Autorisation préalable de travaux : Avant de commencer des travaux de construction ou d'aménagement d'un établissement recevant du public (ERP), le propriétaire (ou son mandataire) doit demander une autorisation au Maire.

Cerfa n° 13824*04 - Ministère chargé de l'urbanisme = Travaux sans permis

Le dossier de demande, doit être déposé à la Mairie du FAOUËT en 4 exemplaires avec les pièces demandées.

Le délai d'instruction de la demande est de 4 mois à partir du dépôt du dossier.

Le dossier est tout d'abord examiné par la commission de sécurité et d'accessibilité qui rend un avis au maire dans un délai de 2 mois maximum (passé ce délai, l'avis est considéré comme favorable).

Ensuite, le Maire peut délivrer l'autorisation de travaux. L'absence de décision vaut acceptation des travaux.

Après la réalisation des travaux, l'ouverture au public de l'ERP est soumise à l'autorisation d'exploiter délivré par la mairie. Le propriétaire (ou son mandataire) doit informer la Mairie de la fin des travaux sous forme d'attestation.

Le respect des normes de sécurité est contrôlé lors des différentes demandes d'autorisation concernant l'ERP : demande de permis de construire, de travaux d'aménagement, demande d'autorisation d'ouverture de l'établissement.

Dans le cas où les ERP ne sont pas conformes aux obligations de sécurité, leur propriétaire (ou constructeur ou exploitant) s'expose à :

- Une fermeture administrative temporaire ou définitive ordonnée par le maire ou le préfet (après avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité) ;
- Des sanctions pénales.



Source : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31687>

**Le PLUi : Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal porté par Roi Morvan
Communauté devrait être proposé à l'enquête publique en début d'année 2022.**

➡ Signalisation routière temporaire autour de la Place des Halles

La commission Travaux – Voirie – Assainissement s'est réunie le 7 septembre dernier et a validé la mise en place d'une signalisation routière temporaire de couleur jaune autour de la Place des Halles. L'objectif étant de sécuriser les lieux notamment avec la création de passages piétons pour personnes à mobilité réduite et l'agrandissement des voies piétons/vélos devant les commerces en réduisant la chaussée dédiée aux véhicules. Le nombre de places de stationnement est conservé, l'accès au parking des Halles se fera seulement dans un sens et les priorités à respecter seront clairement indiquées. De plus, une zone de dépose pour les bus et véhicules sera créée pour sécuriser les passagers.

Cet aménagement temporaire « test » servira également à alimenter les discussions concernant l'aménagement de la place des Halles dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre-ville.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Réception de l'Oratoire Saint-Michel

Comme évoqué lors du dernier bulletin municipal (hiver 2020), les travaux de l'Oratoire Saint-Michel sur le site de la Chapelle Sainte-Barbe sont terminés.

En mai dernier, compte-tenu des restrictions sanitaires, une réception des travaux en comité réduit a été organisée en lien avec les services de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France. A cette occasion, la statue de l'Archange Saint-Michel, réalisée par Monsieur Roland MONIER (sculpteur sur bois connu pour ses statues religieuses en Bretagne) a été installée au sein de l'Oratoire. Cette reproduction est issue des photographies historiques de l'inventaire topographique « Canton du Faouët et de Gourin ».

L'Oratoire Saint-Michel est à découvrir ou à redécouvrir aux horaires d'ouverture de la Chapelle Sainte Barbe !



Travaux de voirie réalisés en 2021 par l'entreprise COLAS basée à Plouray :

Carrefour Le Cravic/Le Miné, Cosquéric, Bois de Métairie/Diarnelez, Coat Palès, Rue des Bergères et Rue de Saint-Fiacre (aménagement des trottoirs).



Réception des travaux de la salle multi-activités et des locaux des Restos du Cœur, Rue des Ménettes

Depuis le dernier bulletin municipal (hiver 2020), les travaux de la salle multi-activités et des locaux des Restos du Cœur se sont achevés. Après 6 mois de travaux, la réception des travaux a pu avoir lieu, début septembre, en présence de Madame RANNOU, maître d'œuvre du projet (KASO Architecture basé à Vannes) et les 9 entreprises locales. Cette salle multi-activités sera mise à disposition des associations sportives de la commune, des écoles, de l'accueil des loisirs, des activités périscolaires...

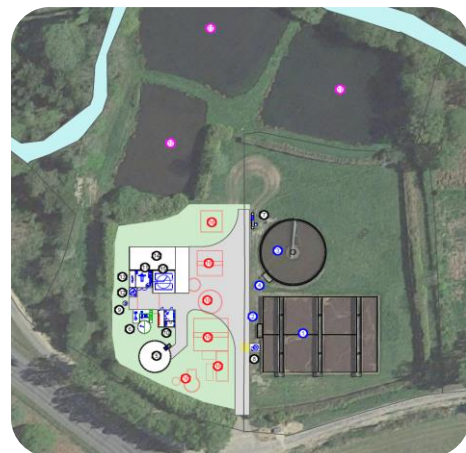
Le montant des travaux s'élève à 267 812,24 € HT subventionné à 50% des dépenses, auquel s'ajoute un prêt sans intérêt accordé par la CAF pour 9% du montant des dépenses.



Début des travaux à la station d'épuration

Entre 2016 et fin 2019, la commune a lancé un diagnostic complet de sa station d'épuration (datant de 1981 d'une capacité de 23 500 équivalents habitants) et de l'état de son réseau d'assainissement en lien avec les cabinets d'études IRH Ingénieur Conseil basé à PLOEMEUR et SCE basé à NANTES. A la suite des différents scénarii proposés et de réunions avec les divers partenaires de ce projet, un programme de travaux pluriannuel a été défini, tenant compte de la particularité des industriels raccordés à la station d'épuration communale. Ce programme de travaux vise à rénover la station afin de la rendre fonctionnelle pour les 25 prochaines années.

Ces travaux estimés à 1 000 000 € HT bénéficient du financement de l'Etat à hauteur de 50% du projet HT et du Département à hauteur de 9% du projet HT soit un financement à 59 % de l'installation. Ces travaux permettront de laisser un équipement viable à Roi Morvan Communauté lors du transfert de la compétence assainissement qui devrait avoir lieu avant 2026 (Loi NOTRe).



Projet d'aménagement du Parc des Ursulines

Dans le cadre de l'étude préalable à la revitalisation du centre-ville, la restitution des travaux du bureau d'études Tristan La Prairie (TLPA) basé à BREST et ses propositions d'esquisses de réaménagement du centre-ville, début 2021, ont permis de mettre en lumière l'importance de l'aménagement du Parc des Ursulines, souhaité par la population.

En effet, ces espaces verts peu ou inexploités au centre-ville se trouvent propices à l'aménagement de lieux intergénérationnels à destination des enfants, adolescents et adultes.

Afin de répondre aux attentes des jeunes Faouëtaises et Faouëtais, la commune a souhaité créer un Conseil Municipal des Jeunes composé de 23 jeunes, qui travaillent actuellement sur les choix définitifs des jeux/terrain multisports/pumptrack à installer au Parc des Ursulines.

Au Parc des Ursulines (en partie car cette parcelle représente plus de 12 252 m²) les aménagements envisagés seraient :

- Aménagements paysagers, bancs, parcours sportif, création de liaisons douces pour se balader ;
- Une aire de jeux pour enfants et adolescents : parc aventure avec filets à monter type pyramide et un module de jeux ;
- Un City (terrain multisports avec gazon synthétique) 30X18 mètres avec option volière/palissade ;
- Un pumptrack d'environ 650m² avec enrobé et marquage.



Plan sommaire réalisé
par les services
techniques

Ces travaux estimés à 260 000 € HT font l'objet de plusieurs demandes de subventions en cours d'instruction par différents financeurs (Etat, Région, Département, Agence Nationale du Sport).



Centre de vaccination au Faouët

Après discussions avec les services de l'Etat et l'ARS (Agence Régionale de Santé), la commune du Faouët, point géographique central de Roi Morvan Communauté, a été retenue pour ouvrir un centre de vaccination dès le 26 janvier 2021 au sein de son nouveau pôle santé pluridisciplinaire.

A ses débuts, le centre proposait 250 doses par semaine, puis 375, 450 et maintenant plus de 700. Les doses en surplus (7ème dose, annulations, contre-indication) sont utilisées pour les personnes identifiées par les professionnels à très haut risque de forme grave ou très isolées et ne pouvant s'inscrire par elles-mêmes.

Afin de fonctionner du lundi au samedi, le centre de vaccination s'appuie sur 55 infirmiers libéraux, 25 médecins généralistes exerçant dans 13 communes du secteur. Grâce à cette mobilisation, la vaccination a également pu avoir lieu à domicile : domiciles partagés, patients difficilement mobilisables, résidence autonomie etc.

Début mars, la mairie a souhaité accompagner les personnes âgées de plus de 70 ans dans leur démarche d'inscription au centre de vaccination, en leur adressant un courrier nominatif avec coupon réponse afin de procéder à leur inscription sur la liste d'attente du pôle santé. **La mairie procède également aux inscriptions de toutes les personnes éligibles et qui se manifestent, sur cette liste d'attente ou directement en ligne.**

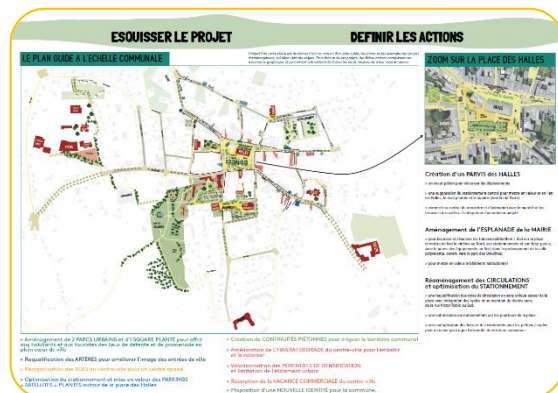
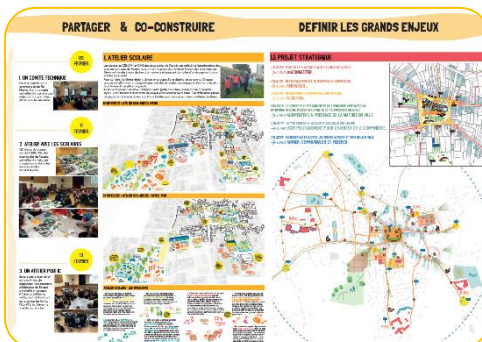
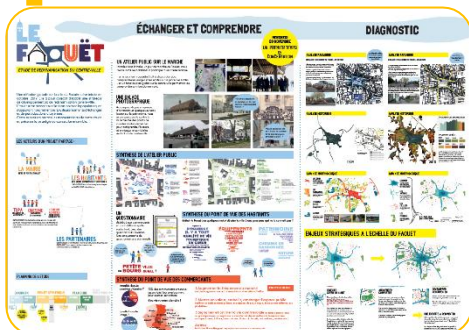
Enfin, le centre de vaccination devrait rester ouvert encore plusieurs mois.



Visite de Monsieur le Sous-Préfet de Pontivy, accompagné par Madame la Présidente de Roi Morvan Communauté, Monsieur le Maire du Faouët et Monsieur le Directeur-Adjoint du Groupement Hospitalier Bretagne Sud.

Suite à la restitution de l'étude préalable à la revitalisation du centre-ville en mars dernier, une exposition publique est affichée en mairie afin de porter à la connaissance des habitants les conclusions de cette étude :

(une réunion publique ne pouvant être organisée durant la crise sanitaire)



Des réunions de travail avec les élus municipaux vont également être organisées afin de travailler sur la priorité des actions à mener.

Elections du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)



La création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a été validé le 10 décembre 2020 par le Conseil Municipal. Il a pour objectifs de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge et l'apprentissage de la démocratie.

A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

Le Conseil Municipal des Jeunes remplirait un triple rôle :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle des écoles que de la commune,
- Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux institutions scolaires, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal des Jeunes permet donc l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté pour que les enfants aient leur juste place au sein de la commune.

Pour être candidat, l'enfant devait être domicilié au Faouët, être scolarisé dans la commune (classes de CM1, CM2, 6^{ème}), remplir une déclaration de candidature (avec autorisation parentale).

Les conseillers sont des élèves de CM1, CM2, 6^{ème} élus pour deux ans par un collège électoral composé de l'ensemble des élèves de ces classes (écoles et collèges publics et privés).

Les missions du Conseil portent essentiellement sur les thématiques suivantes : l'école, le sport et les loisirs, la solidarité, l'environnement...

Suite à l'élection du CMJ qui a eu lieu les 11 et 19 février 2021 à la salle des fêtes dans les mêmes conditions que les élections municipales pour chaque classe (bulletins de votes, isolements, urne, dépouillement des bulletins avec les enfants assesseurs, signature des PV etc.) une proclamation des résultats après dépouillement a été faite et l'installation du CMJ a eu lieu le samedi 13 mars 2021 à la salle des fêtes. Les 23 élus ont pu se présenter et échanger sur les premières idées et premiers projets qu'ils souhaitent développer.



Label Ecole Numérique

L'école primaire du Brugou a été retenue dans le cadre de l'appel à projets « Label Ecole Numérique 2020 ». Cette subvention de 50% du montant HT des dépenses va permettre l'acquisition de matériel informatique à hauteur de 7 100 € HT (PC, tablettes, visualiseur etc.).

Une Faouëtaise à l'honneur

Le 15 juillet dernier, Monsieur le Maire et Monsieur Dominique Le Niniven, conseiller départemental du canton ont eu l'honneur de remettre la médaille de la famille à Madame Sylvie CARRER, mère de famille de six enfants (Océane, Margaux, Alexandre, Pauline, Marion et Sachaëlle).

Cette distinction honorifique est accordée aux personnes qui ont élevé dignement de nombreux enfants. A travers cette cérémonie, les élus ont souhaité rendre hommage au courage de Madame CARRER qui a élevé seule ses six enfants tout en exerçant plusieurs métiers, dont celui d'aide à domicile qu'elle exerce avec passion actuellement au sein du groupement Dorn Ha Dorn.



Médiathèque municipale

54 rue de Saint-Fiacre 56320 LE FAOUËT

☎ 02-97-23-15-39 / ✉ mediatheque@lefaouet.fr

Horaires :

Mardi 14h-18h

Mercredi 9h-12h et 13h-17h

Jeudi 9h-12h (14h-17h pendant les vacances scolaires)

Samedi 9h-12h et 13h-17h

Tarifs :

Abonnement/famille multimédia => 23.50 €
(chèque de caution de 50.00 € lors de la 1ère inscription)

Abonnement/famille livres seuls => 13.50 €

Vacanciers => 8.00 €

Moins de 18 ans => Gratuit

Conditions de prêts : 5 livres/revues, 5 DVD par catégorie, 5 CD pour une durée d'emprunt de 5 semaines.

Située face au pôle santé, la médiathèque dispose de plus de 15 000 documents jeunesse, adultes et audiovisuels. Elle propose diverses animations tout public telles que des expositions, des accueils de classe, des bébés lecteurs avec les assistantes maternelles et la micro-crèche du Faouët ainsi que des loisirs créatifs et jeux/concours. Quatre ordinateurs sont à disposition pour les démarches administratives, le travail scolaire entre autres. L'accès au WIFI est gratuit, les impressions sont payantes (25cts/feuille).

Tout au long de l'année, la médiathèque travaille en partenariat avec la Médiathèque départementale du Morbihan pour obtenir les documents que vous souhaitez et que nous n'avons pas. Une navette passe tous les 15 jours remettre les documents réservés et nous nous rendons deux fois par an pour un échange de plus de 300 documents afin de satisfaire au mieux les usagers.

Par ailleurs, la médiathèque organise tous les étés une vente de livres/CD/DVD au profit des Restos du Cœur et de la Croix-Rouge, les invendus sont remis au Secours Catholique. Vous pouvez d'ores et déjà déposer vos documents à la médiathèque pour la vente d'Août 2022.

A partir de Septembre 2021, deux nouveaux services sont proposés :

- « **Causerie Littéraire** » pour échanger sur les coups de cœur/déceptions autour d'un café/thé le Vendredi 17 Septembre et le Mardi 9 Novembre de 10h à 12h. (sur inscription et gratuit) ;

- Séance d'histoires-comptines « **Bébés lecteurs** » pour les parents et leurs enfants âgés de 0 à 3-4 ans les samedis 25 Septembre, 23 Octobre, 27 Novembre et 18 Décembre à 10h30 (sur inscription et gratuit).

Enfin, suite à la mise en place du pass sanitaire, la médiathèque propose un service de retrait de commande comme lors des derniers confinements. Vous pouvez réserver vos documents par téléphone ou par mail en consultant notre catalogue en ligne (<https://le-faouet-pom.c3rb.org/>).



Musée municipal

Retour sur l'exposition « Le Paysan breton dans la peinture »

Le musée présente du 19 mai au 31 octobre une exposition intitulée « Le Paysan breton dans la peinture ». Un important travail de recherches a permis de réunir 160 œuvres et d'éditer un ouvrage paru cette année chez Coop Breizh.

Les tableaux représentent le paysan breton aux 19^e et 20^e siècles, portraituré seul ou en famille, montré dans son intérieur ou au travail, ainsi que dans la pratique de ses us et coutumes. Ces scènes de la vie rurale touchent beaucoup les visiteurs qui, pour certains, revivent des moments de leur enfance tandis que d'autres apprécient la qualité picturale ou encore les valeurs humaines émanant des œuvres. La fréquentation enregistre une nette hausse par rapport à 2020 et la médiation culturelle a continué à se diversifier avec des cours de Yogar't au printemps, de nouvelles visites pour les familles, l'accueil d'une animation peinture pour les tout-petits lors de la semaine de la parentalité, des ateliers sensoriels pour les aînés de la résidence-autonomie, des visites patrimoniales...

Une deuxième exposition « Une collection particulière autour de l'École de Pont-Aven »

Parallèlement à cette exposition, le musée accueille du 7 septembre au 31 octobre 18 œuvres – pour la plupart jamais vues du grand public – qui présentent quelques grands noms de l'École de Pont-Aven. Cet ensemble se compose de peintures, dessins, gravures issus d'une collection particulière.

Un nouveau site Internet

Pour améliorer la visibilité du musée, encourager la pratique culturelle et moderniser l'image de la structure, un nouveau site internet a vu le jour au printemps. N'hésitez pas à le consulter pour connaître l'offre des visites, l'actualité des expositions et de votre musée.

➔ www.museedufaouet.fr

En 2021, la municipalité a fait l'acquisition de 4 œuvres dont trois à titre gratuit :



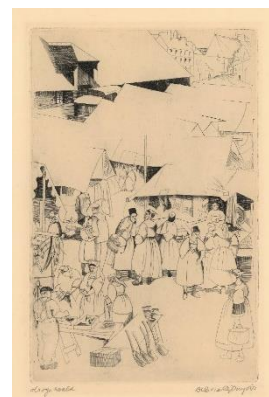
Emile Bernard, Maxime Maufra, Ernest de Chamaillard, Roderic O'Connor, Georges Lacombe... de grands noms de l'École de Pont-Aven présents pendant 2 mois au Faouët grâce au généreux prêt d'un collectionneur.

Arthur MIDY (Saint-Quentin, 1877 – Le Faouët, 1944)
Bretons et Bretonnes en prière à la chapelle Saint-Fiacre, Le Faouët, 1912
Huile sur toile, 90 x 118 cm
Don d'un particulier

Debora Geertruida DUYVIS (Amsterdam, 1886-Amsterdam, 1974)
Marché du Faouët, 1931
Pointe sèche, 25 x 16 cm
Don de l'association des Amis du musée du Faouët

Germain DAVID-NILLET (Paris, 1861-Paris, 1932)
Route de Scaër, 1922
Huile sur toile, 86 x 88 cm
Don d'un particulier

Émile HAMONIC (Moncontour, 1861-Saint-Brieuc, 1943)
Un gars du Faouët (Morbihan), avant 1925
Huile sur contreplaqué, diamètre 24 cm
Acquisition



L'une des 4 œuvres acquises en 2021 et une nouvelle artiste, Debora Geertruida DUYVIS, dans la collection du musée.



Vue de l'exposition 2021



Visite-atelier pour le public familial

« Buvons frais et restons calmes » : devise d'Armel Le Puil, dit « Cousin » ancien patron du bar-restaurant des Halles de 1969 à 2001.

ETAT DES LIEUX

*Partie de cartes à l'hôtel
de la Croix d'Or vers 1870*



Ces dernières années, nombre de commerces ont fermé les uns après les autres, faute de repreneurs, victimes de la concurrence des grandes surfaces et de la vente en ligne. Devant le vide laissé, on n'avait pas trouvé mieux, pendant un temps, que de masquer la réalité en collant sur les vitrines béantes des films imprimés représentant l'intérieur de vagues boutiques bien approvisionnées ! Un cache misère - de plus assez coûteux - qui n'a trompé personne et qui trahit l'impuissance face au comportement du consommateur. Il est de bon ton de déplorer que le cœur de nos petites villes se meurt, tout en faisant ses courses sur internet ou en sautant dans sa voiture pour aller remplir le coffre au supermarché. Si on habite une agglomération comme Le Faouët, la possibilité est offerte de mettre le nez dehors chaque jour, ne serait-ce que pour se rendre à pied à la boulangerie, chez le marchand de journaux ou, en cas de rencontre amicale, s'accorder un détour par le café.

DES CAFES EN NOMBRE

En Bretagne comme dans toute la France, le café a été le plus commun des commerces. En 1953, la ville du Faouët et sa campagne comptabilisaient jusqu'à 75 débits ! Un Faouétais avait même déployé sa chaîne d'arpenteur pour dénombrer 35 établissements dans un rayon d'un kilomètre autour des halles ! Il faut souligner que le café était l'annexe quasi organique de la boulangerie, du salon de coiffure, de la forge, de l'épicerie, etc. Les jours de foire, il était impensable de conclure une affaire sans se mettre autour d'un verre, de rentrer à la maison sans s'arrêter à chaque comptoir en cours de chemin : nul risque de périr de soif ! Aux fêtes patronales et de quartier, on se devait de trinquer avec les connaissances qui ne manquaient pas en pareille occasion. Aux pardons, une fois les obligations religieuses remplies, le plaisir était grand de se retrouver pour d'interminables libations sous la tente des buvettes. Bien qu'éphémères, celles-ci étaient réglementées par arrêté municipal ; à Sainte-Barbe, la buvette permanente du gardien se trouvait concurrencée par celles des employés municipaux et de quelques cafetiers de la ville qui trouvaient là l'opportunité de réaliser un bon chiffre d'affaires.

CAFES DE CAMPAGNE

En 1919, dans son recueil de souvenirs de pêche intitulé *Golden Days*, l'artiste peintre anglais Romilly Fedden (1875-1939) évoque les « terres mélancoliques de la vraie Bretagne » où les auberges et débits de boissons rustiques sont signalés par « des bouquets de gui qui ornent la porte d'entrée. Ces maisons n'ont qu'une salle commune et pouvoient plutôt aux besoins des paysans assoiffés » (1). En effet, la boule de gui, symbole du pommier, valait toutes les enseignes. Dans ces bistrotts improbables au fin fond de la campagne (2), le choix des consommations se limitait au cidre, à l'eau de vie et au rhum. (3). Mais quel plaisir d'y faire une halte : en plus du bon accueil que vous réservait la tenancière, souvent une veuve de guerre, il n'était pas rare qu'elle vous offrît sa tournée. Une allée de boules ombragée dépendait généralement du lieu, parfois une salle de danse (4).

CHEZ BOUDEHEN ET LES AUTRES

En ville, le café Boudéhen (5) est sans doute celui qui, après-guerre, a le plus marqué les mémoires. A tel point que l'expression devenue proverbiale « Remettez-nous ça, Madame Boudéhen » servait même chez les concurrents, tradition qui a perduré jusque dans les années 80 ! Louis Cadic, le patron du café-forge du Golhen, avait popularisé le mot breton « Plouz » pour désigner une réserve dans une bouteille habillée de paille tressée. « Servez-nous un plouz » était généralement bien compris n'importe où quand on désirait passer de l'ordinaire au supérieur. Chaque café avait son identité, politique notamment : on ne pouvait ignorer pour quel bord votait le chef de famille. Il y avait aussi les amateurs de « Trois Cépages » et ceux du « Rubis », l'un étant plus classe que l'autre, pensait-on (6). Il ne fallait pas se tromper de marque, au risque de se faire accuser d'empoisonnement ! Pourtant, avant transformation, ces vins provenaient communément des mêmes bateaux-citernes de Lorient venus de Sète ou d'Algérie !

Outre la couleur du drapeau de chacun, comptaient aussi les loisirs, selon qu'on se passionnait pour le football, le tiercé, la belote, la chasse, la pêche etc. Certains cafés qui se voulaient dans le coup attiraient plutôt les jeunes en s'équipant de flipper et de juke-box. Restait à avoir les nerfs assez solides pour en supporter les nuisances sonores. Seuls les ivrognes ne s'arrêtaient pas à ces considérations. Et face à une telle offre, comment demeurer sobre sans avoir la trempe d'un saint ou celle d'un héros.



Phine Cornic à son comptoir

photo André Mérian

ALCOOLISME

Il suffit d'éplucher la chronique locale dans les journaux anciens pour mesurer la fréquence des méfaits liés à l'abus d'alcool. Hier, comme aujourd'hui, le vin mauvais semblait l'emporter sur le vin gai ou triste, d'où de fréquentes altercations qui conduisaient les protagonistes devant le juge de paix ou au tribunal de Pontivy, selon la gravité des faits. Le correspondant du journal L'Arvor du 23 mars 1898 exprime sa lassitude entre deux comptes rendus de bagarres d'ivrognes : « Malgré les nombreuses condamnations que le tribunal de Pontivy prononce à chaque audience correctionnelle contre bon nombre des habitants du canton du Faouët pour coups et blessures, ceux-ci ne veulent rien changer à leurs mœurs et continuent à venir régulièrement répondre de délits de cette nature ».

Dans une brochure intitulée *Réflexions sur l'agriculture* (1764), adressée à l'administration royale en Bretagne, l'auteur avait écrit : « Les cabarets bretons où l'infamie, les désordres les plus affreux prennent leur source, les querelles, les procès, les meurtres, les assassinats. De ces lieux dédiés au diable sortent des malheureux trop ivres pour pouvoir se rendre chez eux, trouvés morts ou prêts à expirer sur les chemins ; d'autres le cou cassé ou noyés dans des trous contenant quelquefois moins d'eau que ces malheureux n'avaient bu de cidre dans leur journée ; enfin d'autres morts sur le champ par la trop grande quantité de liqueur qu'ils ont avalée. »

EN CE TEMPS-LA

A l'époque des charrettes, le cheval qui avait de la mémoire s'arrêtait d'office à chaque bistrot en se plaçant opportunément devant l'anneau fiché dans le mur ! Et c'est la brave bête qui ramenait à bon port son maître quand celui-ci avait bu plus que de raison. Mais gare aux gendarmes à cheval qui patrouillaient la ville et la campagne de jour comme de nuit. Ils verbalisaient régulièrement celui ou celle en état manifeste d'ivresse dans les rues ou sur les chemins (7), avec l'assurance d'un entrefilet nominatif dans la presse locale. Les pandores veillaient aussi à ce que les cafés fussent fermés à l'heure légale, sous peine de contravention. Ce n'est qu'exceptionnellement, à l'occasion entre autres des festivités du Rosaire, du pardon de Sainte-Barbe ou du 14 juillet que le maire autorisait leur ouverture jusqu'à 2 heures.

LA FIN D'UNE EPOQUE

La répression de l'alcoolisme au volant, l'efficacité de la loi Evin, les campagnes médiatiques sur les risques pour la santé de toutes addictions (8), le prix relativement élevé des consommations, etc. ont certainement contribué à une baisse de fréquentation des cafés qui, devenus moins rentables, ont disparu petit à petit avec leur précieuse licence. Aussi la commune ne compte plus à ce jour que dix établissements : pas si mal, somme toute, en comparaison d'autres circonscriptions de même importance prêtes à investir pour maintenir leur dernier café ou en créer un qui, en plus de sa vocation première, devra assurer diverses prestations qui relevaient autrefois d'un service public désormais aux abonnés absents. L'esprit du café résistera-t-il à ce mélange des genres ?

1. La confiance régnait alors auprès des habitués puisqu'on pouvait régler les consommations en laissant tomber ses sous dans une fente pratiquée à l'extrémité du plateau de la grande table commune, au dessus du tiroir-caisse même pas fermé à clef ! Ce système était encore en usage au café Bouche à Taupont dans les années 1970 !
2. Aux limites du Faouët vers l'ouest, le lieu-dit Pont-kous - appelé aussi Kerfleury - comptait parmi ses quelques chaumières un bistrot, le dernier avant de franchir l'Inam pour accéder à Lanvéneën grâce à une passerelle rustique. Elle sera sabotée nuitamment par un concurrent déterminé à dévier la clientèle vers son établissement, en aval de la rivière, près du pont de Toulbren.
3. Le vin, découvert dans les tranchées, sera dégusté aux grandes occasions puis finira par devenir une boisson courante après la Dernière Guerre. Dans les cafés, le verre de vin coûtait deux fois plus cher que la bolée de cidre. Les hôtels de la Croix d'Or et du Lion d'Or proposaient un choix de boissons à même de satisfaire les exigences d'une clientèle distinguée. Cependant on ne peut qu'être étonné par l'inventaire dressé par une cabaretière de la rue Poher à la mort de son mari, en 1879 : Vin rouge 62 bouteilles, Vin blanc 13, Vermouth 9, Malaga 2, Cassis 6, Sirop 3, Rhum 3, Liqueurs 5, Cognac 30, Eau vulnérable 13, Eau de vie 60 environ, Cidre 2 barriques, Bière ½ barrique.

4. A défaut d'une salle de danse indépendante de l'établissement, comme chez Phine Cornic-Le Meudec, rue des Cendres (n° 32), on poussait les tables et les chaises pour guincher à son aise au café-boulangerie Gerbet du Golhen, tandis qu'au café Le Goff à Toulbren (Lanvénege) cela se passait au grenier : les poutres incurvées en témoignent encore ! Aussi une bistrotière du pays bigouden avait-elle jugé utile de placarder à l'entrée de son établissement l'avertissement suivant : « Il est interdit de danser la gavotten, le jabadao et tout ce qui met la maison à remuer ».
5. Les annuaires téléphoniques entre 1950 et 1960 signalent Pierrot Boudéhen, tenancier du Café des Sports Taxi, rue du Château (n° 24). Il faisait aussi commerce d'articles de pêche et de chasse. En plus de s'y désaltérer, on pouvait déguster des crêpes confectionnées par Antoinette, son épouse. L'établissement se retrouvera plus tard rue Poher (n° 12).
6. Aux municipales de 1962, une chanson manuscrite en faveur de François Hervé conclut par ce cri du cœur : « Rubis, jamais, jamais ! ». Le Rubis était vendu par la maison Le Dreff, tenue par Joseph et sa sœur Louise, laquelle en 1959 avait fait équipe avec Louis Hervé pour mener une autre liste de droite opposée à celle de l'ancien maire. On peut lire dans le programme des festivités du Rosaire de 1970 cette réclame : « Maison Alcime Quémener, rue du Château. Téléphone 8. Rubis, Royal Rubis, Rubis de France. Un ami m'a dit/ Si tu bois du Rubis/ Tu auras longue vie/ Et lorsque dans le ballon/ Tu souffleras de bon/ Il ne changera de ton. » ! Ces vers de mirliton ne sont pas à prendre à la lettre, bien sûr !
7. Le 12 mars 1877, le gendarme Mérian consigne dans son carnet de déclarations : « Etant de service à la résidence et passant dans la rue de St-Fiacre, nous avons remarqué un individu dans un état complet d'ivresse qui cherchait querelle à tout le monde ; et par mesure de précaution nous l'avons déposé au violon pour y cuver sa boisson. Avant de le mettre en liberté, nous lui avons demandé ses nom, prénoms, âge, profession, lieu de naissance et domicile ».
8. Thierry Fillaut, maître de conférences à l'IUT de Rennes, auteur d'une thèse de troisième cycle sur « L'alcoolisme dans l'Ouest de la France pendant la seconde moitié du XIXe siècle », relève qu'en 1984 le Morbihan se plaçait en tête de tous les départements pour le taux brut de mortalité dû aux excès alcooliques.

Errata concernant l'article du dernier bulletin consacré au lavoir du Golhen. Paragraphe *Jadis un petit étang* : le quartier du Golhen a été annexé à la ville en 1982 et non en 1892. Paragraphe *1810. Création du lavoir* : c'est à l'été 1810, et non 1811, que les lavandières ont pu étrenner le nouveau lavoir. Paragraphe *Un maire épris de salubrité publique* : il s'agit de la lacune du Brugou (et non lagune), ainsi nommée en raison de ses contours incertains.

Roland BOUEXEL

MOT DE RENOUVEAU CITOYEN

Malgré un été qui nous a autorisé quelques libertés, c'est encore une rentrée particulière, tant sur le plan sanitaire que sur le plan humain, qui nous attend. Espérons un avenir meilleur pour tous.

Pour notre liste « Renouveau Citoyen » cette fin de premier semestre fût mouvementée : deux d'entre nous ont choisi de démissionner (Juliette Delplace et Gwendal Weber), nous les remercions pour leur engagement dans cette aventure. Ils ont été remplacés par Erwan Le Corre et Claude Péron.

Conformément à notre engagement, nous continuerons à utiliser nos compétences et notre expérience pour poursuivre la défense des intérêts de tous en accord avec nos idées, en participant activement aux débats tant au niveau communal que communautaire.

Nous apportons déjà nos réflexions à la réalisation des priorités de la majorité, qui étaient également les nôtres : la revitalisation du centre-ville, la création d'un city parc en collaboration avec le conseil municipal des jeunes, le développement de locaux commerciaux au Faouët ou encore la rénovation de la salle omnisports.

Certains sujets nous inquiètent néanmoins, comme les orientations prises pour la nécessaire réhabilitation de la station d'épuration, ou le désintérêt de la majorité en place sur les questions environnementales qui conditionnent pourtant notre qualité de vie en milieu rural.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente rentrée.

Pour nous contacter : renouveau.citoyen56@gmail.com

NOUVEAUX PROFESSIONNELS

Nous leur souhaitons une bonne installation !

Nouveaux professionnels en 2021 au Faouët :

- Pixel Repair, n°103 ZI Pont de Min - Réparation de micro-informatique – ☎ 02 97 23 93 76.
- Faouët Motoculture, 62, rue de Quimper - service de vente et de réparations toutes marques de motoculture de plaisance - ☎ 09 75 74 69 50.
- Kav'Halles, 17 Rue du Soleil – Cave à vins - ☎ 02 97 34 76 87.
- Crêpes'Loret - Vente à emporter - Place des Halles le jeudi de 11h30 à 14h et Chapelle Saint-Fiacre le dimanche de 12h à 19h30.
- Audilab Le Faouët, 4 Rue du Château – Audioprothésiste - ☎ 02 97 23 00 00.
- Atelier « Un Temps pour créer » - Projets créatifs et artistiques - ☎ 06 61 52 42 24.
- Monsieur Hervé TIDONA, Somatopathe - Méthode poyet, 11 rue des cendres - ☎ 06 04 15 96 22.
- Madame Marion MOCOROVI, Psychologue, 8a Rue de Quimper - ☎ 06 63 53 92 50.
- Monsieur David MEUDAL, kinésithérapeute, 12 Rue Carant du Four - ☎ 02 97 34 89 75.



Faouët Motoculture
© Ouest France

Pixel Repair
© Ouest France



Kav'Halles
© Ouest France

M. TIDONA



Si cette liste n'est pas exhaustive, n'hésitez pas à vous manifester en mairie afin d'apparaître dans le prochain bulletin municipal.

Le service économique de Roi Morvan Communauté (☎ 02 97 23 44 57) se tient à disposition des entreprises et artisans pour les aider durant la crise sanitaire liée à la COVID-19 et tout au long de l'année.

VOS ELUS VOUS INFORMENT

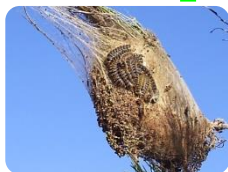
Mister Frelons vous informe !

En 2021, 41 nids de frelons asiatiques et 7 européens ont été détruits par Monsieur Michel LE GOFF, élu référent en charge de la lutte contre les frelons asiatiques.

Plusieurs nids de chenilles processionnaires dites « du pin » ou « du chêne » ont été traités sur la commune en 2021. La chenille processionnaire est un insecte de l'ordre des lépidoptères connu pour son mode de déplacement en file indienne. Elle est présente dans le Morbihan depuis de nombreuses années, avec un effectif de population beaucoup plus important au sud.

Attention : la chenille processionnaire n'affaiblit pas que les arbres, elle présente également des risques de réactions allergiques (urtications, démangeaisons, œdèmes), parfois grave, chez l'homme et les animaux domestiques.

En cas de découverte d'un nid de frelons ou de chenilles processionnaires, n'hésitez pas à contacter la mairie.



Les actualités du correspondant Défense

En mars 2021 : L'Etat-Major de la zone de Défense Ouest a mandaté la délégation départementale militaire pour définir un site potentiel d'hébergement d'une unité de 60 personnes en cas d'urgence de catastrophes (naturelles, aérienne ou autres). Ce site doit être à moins de 45 mn du lieu de la mission. Le Faouët a été défini comme point moyen N/O du département. Le Chef de bataillon De La Péchardière (Vannes) s'est déplacé au Faouët et a visité plusieurs sites en compagnie du Maire et du référent Défense JC Ferrec.

Les cérémonies patriotiques se sont déroulées conformément aux directives de la Préfecture du Morbihan en comité restreint (5 personnes maximum et sans public).

Le 7 juillet 2021, sous la présidence du Vice-amiral d'escadre G. Goutay, directeur du personnel militaire de la Marine, JC Ferrec référent Défense a assisté à la prise de commandement du capitaine de frégate S. Parisse, commandant prenant l'école des fusiliers marins. De nombreux représentants des mairies voisines étaient présents parmi la délégation civile. Après les discours et la cérémonie, un défilé des différentes compagnies a clôturé la matinée.



➡ Bon à savoir :

En cas de contenu suspect ou illicite sur le net, n'hésitez à le signaler sur la plateforme PHAROS.



Vous partez en vacances ?

La Gendarmerie du Faouët vous propose l'opération *tranquillité vacances*. Signalez à la Gendarmerie votre absence au moins 48 heures à l'avance et une surveillance pourra être organisée.

Le point « Finances »



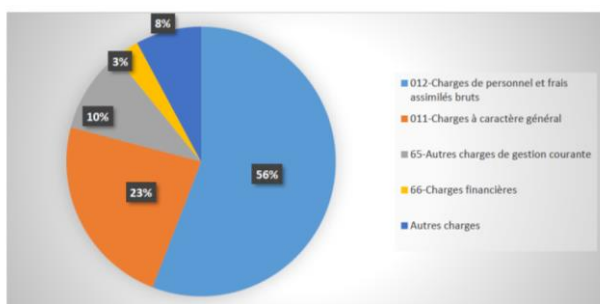
Le compte administratif 2020 de la commune :

Le compte administratif rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il présente également les résultats comptables de l'exercice. Les dépenses et les recettes sont réparties en deux sections : l'investissement et le fonctionnement.

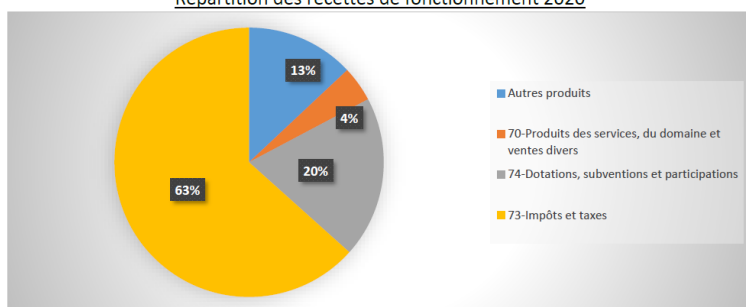
	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Résultat 2020
Fonctionnement	2 682 651.31 €	3 489 860.71 €	907 440.16 €	807 209.40 €
Investissement	1 987 244.48 €	1 821 117.35 €	- 506 226.26 €	- 166 127.13 €
			SOLDE GLOBAL + 641 082.27 €	

Cette année, les recettes de la commune auront été impactées par la COVID-19, notamment en raison de la fermeture de certains services (Musée, Médiathèque, locations diverses, services scolaires etc.).

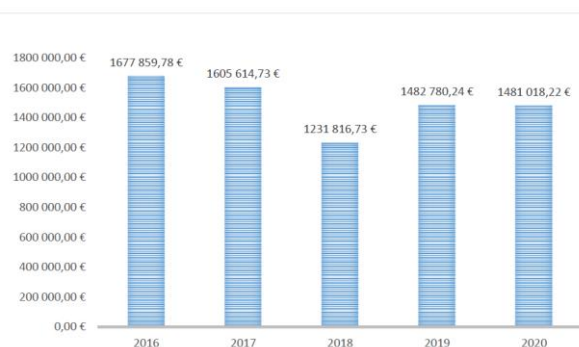
Répartitions des dépenses de fonctionnement 2020



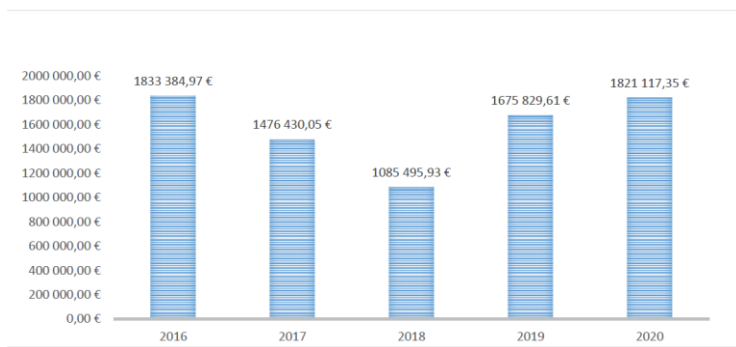
Répartition des recettes de fonctionnement 2020



Evolution des dépenses d'investissements depuis 2016



Evolution des recettes d'investissements depuis 2016



Taux des contributions directes locales - Année 2021

Suite à la réforme de la taxe d'habitation par le Gouvernement (suppression progressive), le taux appliqué actuellement par le Département du Morbihan (15,26) sur la taxe foncière bâtie ainsi que les recettes associées sont automatiquement transférées à la commune. Ce taux vient donc s'ajouter à celui de la commune (24,25) soit un nouveau taux de 39,51 pour l'année 2021 (sans augmentation pour le contribuable puisque la part du Département déjà existante est maintenant attribuée à la commune).

Le budget primitif 2021 de la commune :

Par le vote de ce budget, la collectivité est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

En 2021, le budget primitif de la commune s'équilibre en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 3 311 000 € et en section d'investissement à 2 450 000 €.

Les principaux travaux prévus pour l'année 2021 sont : la réhabilitation de l'ancienne cuisine communale en salle multi-activités (344 205,35 €), les travaux de voirie (320 000 €), les travaux de réhabilitation du presbytère (144 000 €), le remplacement du camion 26 tonnes avec grue et d'un tracteur tondeuse pour les services techniques (75 000 € et 42 000 €), la démolition de la maison N°17 rue du château (40 000 €), l'aménagement du parc des Ursulines (jeux pour enfants, aménagements divers. espace multisports. à définir) etc... 19 | Page

INFORMATIONS DIVERSES

Depuis plusieurs années, **AMPER** est un acteur de votre territoire en matière de portage de repas à domicile.

Avec l'arrivée de la COVID 19 et l'impact sur les conditions sanitaires, les équipes d'AMPER sont aujourd'hui fières d'avoir réussi à apporter une réponse à toutes les demandes sur l'ensemble des secteurs. En effet, les 11 agents de portage sont restés mobilisés afin d'assurer la pérennité du service et se sont adaptés aux différents protocoles sanitaires afin de continuer à maintenir la sécurité sanitaire pour tous les bénéficiaires.

Cette crise a renforcé le fait que le maintien à domicile d'une personne peut être remis en question suite à de mauvaises habitudes alimentaires. C'est pourquoi la livraison régulière de repas constitue une réponse efficace à cette problématique. C'est aussi une solution qui permet de rester indépendant et de continuer à vivre chez soi en complément des services d'aide à domicile.

Des repas adaptés et équilibrés, des choix variés, une formule pour les plus gourmands, une solution simple et flexible, tout le monde trouvera son bonheur !

Des aides financières peuvent être obtenues auprès de votre caisse de retraite, de votre mutuelle ou du Conseil Départemental. Le service entre dans le champ des « services à la personne » et ouvre donc droit au crédit d'impôts de 50% sur la part livraison.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Tiphaine GERGAUD au 02 97 46 53 14 ou par mail : prad@amper-asso.fr / www.amper.asso.fr

Sur la photo : 3 des 11 agents AMPER (Jean-Philippe MALEFANT-Emilie MACE-Elodie LE DUC)

➡ La Borne de recharge électrique gérée par Morbihan Energies située Rue des Ecoles (près de la salle polyvalente) est payante depuis le 1^{er} avril 2021 !

La recharge d'un véhicule électrique est maintenant possible par badge, par l'application Freshmile, par le QR code affiché sur le sticker bleu de la borne ou encore directement par carte bancaire.

LIVRAISON DE REPAS

Un service pour tous

-  **Le choix**
entre 2 menus du midi et un repas du soir, 7 jours sur 7
-  **La qualité**
des plats variés, équilibrés et copieux
-  **La liberté**
service sans engagement de durée et sans nombre minimum de repas
-  **La livraison**
à domicile

 **AMPER**
prad@amper-asso.fr
02 97 46 53 14





Incivilités et règles de bonne conduite

Face à la recrudescence des plaintes en mairie et afin de préserver les bonnes relations de voisinages, nous vous proposons un rappel des règles de bonne conduite :

Les horaires à respecter concernant le bruit pour un bon voisinage :

Les bruits de voisinage sont réglementés par un arrêté préfectoral du 10 juillet 2014 concernant les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants réalisés par des particuliers. Ainsi, l'utilisation d'appareils comme tondeuses à gazon (mais aussi tronçonneuses, raboteuses, perceuses etc.) dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, n'est autorisée qu'aux horaires suivants :

➔ du lundi au samedi : de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00

➔ les dimanches et jours fériés : de 10H00 à 12H00

Enfin, ces règles sont applicables également aux propriétaires d'animaux et à ceux qui en ont la garde. Ils sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

Les animaux en divagation :

Depuis quelques mois, un nombre important d'animaux en divagation sur la voie publique ont été signalés en mairie. Outre le temps passé par les services techniques pour attraper l'animal, vérifier son identification (quand elle existe) et le sécuriser, ces animaux peuvent représenter un réel danger pour les riverains ou la circulation.

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé. Il est interdit de laisser divaguer son animal.

Le fait de laisser divaguer un chien susceptible d'être dangereux pour les personnes peut être puni d'une amende de 150 €.

Pour rappel : L'identification de son animal est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 : article L212-10 du Code rural.



Afin de contribuer à l'entretien de la commune, chacun est invité à participer à l'entretien des trottoirs devant son habitation (qu'on soit locataire ou propriétaire de son habitat). Le balayage, le nettoyage du trottoir et du caniveau ainsi que le désherbage sont des tâches incombant au propriétaire ou à son représentant ou à son locataire, d'une propriété jouxtant le domaine public, conformément à l'arrêté municipal 144_2016D du 2 novembre 2016.





Roi
Morvan
Communauté



Santé, famille, retraite,
recherche d'emploi,
un service personnalisé
d'accompagnement
à moins de 30 minutes
de chez vous.

Les services
du quotidien
à côté de
chez vous.
france-services.gouv.fr



➔ Pour connaître les horaires de France Services sur la commune, se référer à la page « les permanences sur la commune »

France services

Un service de proximité itinérant pour vous aider dans vos démarches au quotidien

- vous accueillir et vous renseigner
- vous accompagner
- vous mettre en relation avec nos partenaires



Lundi 22 février 2021, le Sous-Préfet Monsieur Patrick Vautier, le Député Monsieur Jean-Michel Jacques, le Maire du Faouët, Monsieur Christian Faivret, La Maire de Guisriff et Présidente de Roi Morvan Communauté Madame Renée Courtel sont venus rendre visite à l'animatrice de France Services Rosine Gouez et ses collègues.

Nos services



ACCES NUMERIQUE

Mise à disposition d'équipement bureautique, en libre service ou accompagné.
Création de boîte mail, aide aux courriers, impressions de documents, téléchargement de dossiers...



FAMILLE

Déclarations trimestrielles, de grossesse, changement de situation,...
Accompagnement aux démarches en ligne...



SOCIAL/SANTE

Aide au remplissage de dossiers (Complémentaire Santé Solidaire,...), lien avec les professionnels, ...



RETRAITE

Aide à la simulation, à la création de son espace personnel, à la préparation du dossier, ...



EMPLOI

Aide à l'élaboration de CV, lettres de motivation, coaching entretien d'embauche, aide à l'utilisation et initiation au site www.pole-emploi.fr



ACCES AU DROIT

Inscription demandeur d'emploi, Infos RSA, prime à l'emploi, ...



LOGEMENT

Aide à la simulation caf, info parc locatif, Aide à la préparation de dossier...



POUR UN DEPLACEMENT EFFICACE

Consultation des lignes locales de transport, infos sur les aides au transport, ...



FINANCES

Aide dans vos impôts...



ANTS (Point numérique préfectoral)

Immatriculation (carte grise...), identité (carte d'identité et passeport...) et permis de conduire



JUSTICE

Faire face à un litige ou à un conflit être victime d'une infraction...

LES PERMANENCES SUR LA COMMUNE

CAF

N'assure plus de permanences
renseignements possibles sur RDV
auprès de **France Services**
ou
par téléphone directement
0 810 25 56 10

Centre d'accès au droit

Tous les mardis sur RDV
09h00 à 12h00
En mairie
2ème bureau à droite
02 97 27 39 63

CARSAT

Un mardi par mois **sur RDV**
Bâtiment derrière la mairie
3960 d'un fixe ou
09 71 10 39 60 d'un portable ou d'une
box

Espace Autonomie Seniors

Les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis du mois
09h15 à 12h15
CMS – 365 rue de Saint Fiacre
02 97 25 35 37

Architecte des Bâtiments de France

En mairie
Le 1^{er} lundi du mois
de 14h00 à 17h00 **sur RDV**
02 97 23 94 16
(RMcom service urbanisme)

FNATH

2^{ème} jeudi du mois
De 11h15 à 12h00
Bâtiment derrière la mairie

Croix Rouge

Mercredi 14h00 à 16h00
Ancienne école Sacré Cœur,
entrée rue de Saint Fiacre
02 97 23 61 12
ou
06 06 49 86 92

Restos du Cœur

A compter du jeudi 19 août 2021
permanence le jeudi une semaine
sur deux de 09h30 à 11h00.
Campagne hivernale à compter du
lundi 29 novembre 2021.
Permanences les lundis de 14h00 à
16h00 et les jeudis de 09h30 à
11h30.
Cantine municipale

Conciliateur de justice

2^{ème} jeudi de chaque mois
De 14h00 à 17h30 en mairie sur RDV
02 97 23 07 68

NOUVEAU

France Service

Lundi 9h00 à 12h00-14h00 à 16h30
Vendredi 9h00 à 12h00-14h00 à 16h30
Uniquement sur RDV
02 97 23 14 71 ou 02 97 47 02 30

Mission locale

Bâtiment derrière la mairie
sur RDV
02 98 99 15 80 ou
02 97 23 14 71

Secours Catholique

1^{er} mardi du mois
14h00 à 16h00
1, bis rue de Quimper

Bretagne Sud Habitat

3^{ème} mardi du mois
14h00 à 16h00
Bâtiment derrière la mairie
02 97 43 82 00

ADIL 56 + ALECOB

1^{er} mardi février, avril,
juin, sept, nov
14h00 à 17h00
Bâtiment derrière la mairie
0 820 201 203 ou
02 97 47 02 30

SOLIHA

3^{ème} jeudi
10h00 à 12h00
Bâtiment derrière la mairie
02 97 40 96 96

CPAM (Sécurité sociale) – 3646 ou
08 20 25 56 10

LORIENT Lundi au vendredi 8h30 à
12h30 sans RDV et 13h30 à 17h00 sur
RDV

PONTIVY Lundi au vendredi 9h00 à
12h00 sans RDV et 13h30 à 17h sur RDV

Centre médico-social (CMS) de le Faouët

Le service social de proximité vous reçoit du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, au centre médico-social de Le Faouët : ☎ 02 97 23 36 36 ou adresse mail : cms-lefaouet@morbihan.fr

Vous y serez accueilli par un chargé d'accueil social pour l'accès à vos droits, une information ou un soutien à une demande socio-administrative ou numérique et/ou par une assistante sociale qui vous accompagnera sur diverses problématiques que vous pourriez rencontrer, de la petite enfance à l'âge adulte.



*Le marché bio tous
les jeudis soir au
village de Restalgon
à partir de 17h*

Les marchés du mercredi 2022

Janvier - 5 et 19

Février - 2 et 16

Mars - 2, 16 et 30

Avril - 6 et 20

Mai - 4 et 18

Juin - 1, 15 et 29

Juillet - 6 et 20

Août - 3, 17 et 31

Septembre - 7 et 21

Octobre - 5 et 19

Novembre - 2, 16 et 30

Décembre - 7 et 21